



Audience et jugement sans ma présence

Par natala

bonjour

Concernant la vente de la maison de ma mère comme je m'y étais opposée mon frère et ma soeur ainsi que ma mère ont saisi le juge pour que la vente de la maison soit une vente judiciaire. Etant mineure je devais bénéficier de l'aide juridictionnelle et d'un avocat désigné d'office. il y a eu un report d'audience parce que l'avocat de ma fratrie et de ma mère s'est désistée le jour de l'audience. Comme mon avocate n'a pas fait correctement son travail. j'ai porté plainte contre elle auprès du bâtonnier le jour de l'audience. J'ai découvert en ouvrant une lettre du t.j que l'affaire avait été jugée sans que j'en ai été informée ni de la date ni du nom du nouvel avocat qui allait me défendre. J'aimerais savoir si j'ai un recours possible pour annuler la décision prise intentionnellement à mon insu.
merci à vous tous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez faire appel dans les délais indiqués sur la notification du jugement.

En quoi n'êtes vous pas d'accord ?

Une licitation judiciaire n'a pas beaucoup de variantes : c'est la vente aux enchères du bien dans 99% des cas.

Par Nihilscio

Bonjour,

Qu'est-il écrit dans cette lettre ?

Quel est le régime de propriété de la maison ? Pleine propriété de votre mère ? Indivision ? Démembrement de la propriété ?